

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE PARIS BELLEVILLE
ET DE SES FORMATIONS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 24/07/2025

Au nom du comité d'experts :

Nathalie Mezureux, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Messages-clés de l'évaluation

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville (Ensa PB) est née en 1969 de l'éclatement de la section « architecture » de l'École des beaux-arts ; elle bénéficie depuis 2007 d'un bâtiment de 14 600 m², fonctionnel et bien situé, dans le XIX^e arrondissement de Paris.

Deux aspects caractérisent l'Ensa PB dans le réseau des 21 Ensa :

- Une activité de recherche présente dès l'origine de l'école, ses fondateurs considérant qu'il n'y a pas d'école sans production de savoir.
- Une offre de formation post-master très développée : l'Ensa PB est la seule Ensa à proposer les quatre diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) agréés par le ministère de la Culture.

La présente évaluation est intervenue dans un contexte de renouvellement de la direction à la suite du départ du précédent directeur, à la tête de l'école depuis 10 ans, et à l'arrivée au 1^{er} septembre 2024 d'une nouvelle directrice.

L'Ensa PB est une école renommée qui bénéficie d'un bel ensemble immobilier dans Paris, très adapté à ses missions, d'une situation financière saine et de communautés engagées. Sa formation en architecture généraliste et son offre de spécialisations ouverte sur les enjeux contemporains sont pilotées par des enseignants, chercheurs et praticiens renommés, ce qui lui confère une forte attractivité nationale et internationale, confortée par une activité scientifique significative, ancrée dans l'histoire de la recherche architecturale et urbaine.

Le comité estime que le dispositif de gouvernance fonctionne, mais pourrait être renforcé par une clarification de l'organisation interne et une formalisation des enjeux stratégiques. Il invite l'établissement à se repositionner rapidement dans un projet de rattachement universitaire, la fin programmée de la ComUE Paris-Est plaçant l'école et sa recherche dans une situation de perte d'ancrage susceptible de nuire à leur attractivité et à leur renommée. Par ailleurs, la réforme des formations gagnerait à faire l'objet d'un cadrage et d'un pilotage visant en premier lieu à accompagner les étudiants qui ont du mal à se repérer dans une offre très riche, particulièrement en second cycle, mais peu lisible.

FORCES PRINCIPALES	FAIBLESSES APPELANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE
<ul style="list-style-type: none">- Une école attractive dans un ensemble immobilier très adapté à ses missions, avec une situation financière saine et des communautés engagées.- Une formation en architecture généraliste, foisonnante et une offre de spécialisations ouverte sur les enjeux contemporains, et pilotée par des enseignants, chercheurs et praticiens renommés.- Une identité pédagogique ancrée dans l'histoire de la recherche architecturale et urbaine, que conforte une activité scientifique productive, toutes choses qui font la réputation de l'établissement.- Une gouvernance efficace, qui a favorisé la bonne mise en œuvre de la réforme de 2018 et permis l'alignement stratégique des instances.	<ul style="list-style-type: none">- Une gouvernance fonctionnelle, mais qui pourrait être significativement renforcée par une clarification de l'organisation interne et une formalisation des enjeux stratégiques et du pilotage opérationnel.- Des atemoiements ayant stoppé un projet de rattachement à l'Université Gustave Eiffel, pour ne conserver qu'un statut d'associé à la ComUE Paris-Est-Sup en voie de dissolution, ce qui oblige l'établissement à se repositionner dans un nouveau site.- Une valorisation de la recherche toujours en deçà de sa réputation nationale et internationale et des partenariats qui s'affaiblissent, ce qui risque de nuire à l'attractivité et la renommée de l'établissement.- Un manque de cadrage et de pilotage de la réforme des formations, entretenant un déficit d'accompagnement et de lisibilité pour l'étudiant.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Élaborer, en concertation avec la communauté, l'indispensable projet d'établissement qui manque à l'Ensa PB, le décliner dans les différents domaines d'activité (formation, recherche, partenariats, vie étudiante), et mettre en place des outils de mesure par action.
- Décider rapidement du positionnement dans une politique de site en cohérence avec l'identité de l'établissement, en s'assurant de la valorisation de ses atouts (recherche, doctorat, qualité du corps enseignant, infrastructure et localisation).
- Mettre en place le schéma directeur de la vie étudiante et de campus en concertation avec les étudiants et les associer davantage et plus concrètement aux évolutions de la pédagogie et des parcours professionnels.
- Parachever la réorganisation de la gouvernance en formalisant dans le règlement intérieur le fonctionnement de toutes les instances (rôle des commissions non statutaires, publication et publicité des comptes rendus, mode de désignation).

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire

L'établissement

- **Date de création** : 1969, lorsque l'enseignement de l'architecture devient autonome par rapport à l'École nationale supérieure des Beaux-arts (Ensb).
- **Regroupement** : membre associé de la ComUE université Paris-Est devenue Paris-Est-Sup en 2021, communauté d'universités et de grandes écoles qui réunit deux universités, celle de Paris-Est Créteil et l'université Gustave Eiffel (UGE), l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) également rattachée à l'Institut Polytechnique de Paris, l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA) et 13 membres associés. Il est à noter que l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires, située à Marne-la-Vallée, est également membre de cette ComUE et établissement composante de l'UGE. La ComUE sera dissoute en septembre 2025.
- **Typologie et organisation** : établissement public administratif (EPA), placé sous la double tutelle du ministère de la Culture, qui assure son financement et gère les personnels dits « du titre 2 », et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Offre de formation** :
 - Le DEEA (diplôme d'études en architecture) valant grade de licence ;
 - Le DEA (diplôme d'État d'architecte) valant grade de master ;
 - Quatre DSA (diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture) : ce sont des diplômes nationaux agréés par le ministère de la Culture. L'Ensa PB est la seule Ensa à proposer les quatre mentions définies par les textes : projet urbain, patrimoine, risques majeurs et plus récemment, maîtrise d'ouvrage ;
 - Un mastère spécialisé « architecture et scénographies » agréé par la Conférence des grandes écoles (CGE), auquel est associée l'école Camondo ;
 - Deux doubles diplômes : double cursus d'architecte designer, avec l'ENSCI¹ et double cursus d'architecte ingénieur avec le Cnam.
 - La HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) à destination des architectes diplômés d'État.
 - Un doctorat (voir infra école doctorale).
- **Répartition des effectifs étudiants²** : en 2022 - 2023, 1288 étudiants (dont environ 60 % d'étudiantes et 40 % d'étudiants en formation initiale, y compris HMONP³), soit une augmentation de 3,4 % sur la période de référence (entre 2018-2019 et 2022-2023).

	Nombre d'étudiants	Pourcentage
DEEA	420	32,61 %
DEA	470	36,49 %
DSA, DPEA et autres masters	173	13,43 %
HMONP	113	8,77 %

¹ École nationale supérieure de création industrielle.

² Sources : Ensa PB, annexes 3.5 : évolution du nombre d'étudiants inscrits dans chaque cycle depuis 2017.

³ Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre.

Doctorat	30	2,33 %
Mobilité entrante	82	6,37 %
TOTAL	1288	100 %
Dont nombre de boursiers (taux calculé sur les seuls étudiants de DEEA et DEA)	202	22,7 %
Dont nombre double cursus	58	4,5 %

- **Ressources humaines** : 59 agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS), dont 4 agents affectés à l'Unité Mixte de Recherche (UMR) AUSser⁴ et à l'IPRAUS⁵. 137 enseignants (9 professeurs titulaires, dont 1 professeur associé, 48 maîtres de conférences titulaires, 17 maîtres de conférences associés, 63 enseignants contractuels).
- **Budget**⁶ : 5,6 M€ dont 2,9 de masse salariale⁷.
- **Patrimoine immobilier** : un site principal depuis 2009 au 60 boulevard de la Villette dans le 19^e arrondissement, de 14 600 m² en surface hors œuvre nette (shon) sur un terrain de 5 064 m² comprenant six bâtiments et un site annexe (au 46 boulevard de la Villette) de 1052 m² shon sur un terrain de 961 m². Les deux sites appartiennent à l'État.
- **École doctorale (ED)** : les doctorants sont rattachés à l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires (EDVTT), n° 528 de l'Université ComUE Paris-Est. Les étudiants sont inscrits administrativement à l'Université Gustave Eiffel (UGE).
- **Partenariats internationaux** : 73 partenariats, dont 44 dans le cadre du programme Erasmus + et 29 conventions bilatérales conclues avec des écoles situées dans 16 pays différents hors Europe.
- Membre de la CGE depuis le 8 avril 2015.
- Établissement titulaire de la Charte Erasmus+ 2021-2027.

Contexte territorial

- Population étudiante de la région Île-de-France : environ 734 000 étudiants, dont 390 862 dans l'académie de Paris⁸ ;
- L'enseignement supérieur de l'architecture en France est constitué d'un réseau national de vingt et une⁹ écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa) comptant environ 20 000 étudiants, soit la moitié des étudiants des établissements sous tutelle du ministère de la Culture), auquel s'ajoutent deux écoles, l'École spéciale d'architecture (ESA) qui est privée, et l'INSA de Strasbourg, placée sous la tutelle du MESR ;
- L'Île-de-France compte six écoles nationales supérieures d'architecture et une école privée, l'école spéciale d'architecture de Paris :
 - Ensa Paris-Malaquais,
 - Ensa Paris-Belleville,
 - Ensa Paris - La Villette,

⁴ UMR AUSser pour Architecture urbanisme société : savoirs, enseignement, recherche.

⁵ IPRAUS : Institut parisien de recherche : architecture, urbanistique, société.

⁶ Compte financier 2021— Hors emplois de titre 2 rémunérés par le ministère de la Culture (agents et enseignants-chercheurs titulaires).

⁷ Compte finance 2023. La masse salariale ne comprend pas la rémunération des titulaires gérés directement par le ministère de la Culture pour 7,8 M€ en 2022.

⁸ Année 2021-2022 ; Source : opendata SIES.

⁹ À compter du 1^{er} mars 2025, l'École d'architecture de l'île de La Réunion, qui était jusque-là une antenne de l'Ensa de Montpellier, prend son autonomie et devient la 21^e Ensa. Cf. le décret n° 2025-95 portant création de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion (Ensa La Réunion) a été publié au Journal Officiel de la République française, le 1^{er} février 2025. Ce décret entre en vigueur le 1^{er} mars.

- Ensa Paris-Val-de-Seine,
 - Ensa Paris Est - Marne-la-Vallée,
 - Ensa de Versailles.
- Les six Ensa franciliennes sont toutes engagées dans des regroupements universitaires¹⁰ d'une manière plus ou moins intégrée et sont confrontées progressivement à la dissolution des ComUE.
 - L'Île-de-France concentre un tiers (32,6 %) des 30 500 architectes inscrits à l'ordre des architectes en 2023. Presqu'un tiers du montant des travaux effectués sur le territoire national, 26,6 %, soit 15,279 milliards d'euros¹¹ lui sont consacrés.
 - En 2020, le revenu moyen des architectes libéraux était de 48 805 euros selon la Cipav¹², avec une nette différence entre les femmes (33 495 euros) et les hommes (54 700 euros), et de fortes disparités régionales. L'Île-de-France est la région où le revenu moyen des architectes est le plus élevé (56 336 euros), avec un revenu médian nettement plus faible (35 355 euros). Cette situation ne doit pas occulter une distribution inégale des revenus au sein de la région, avec une moyenne qui est surévaluée par la présence de hauts revenus.

2 / Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en 2019)

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

Recommandations	Suivi
S'inscrire (plus) fermement dans une politique partenariale de site, afin notamment d'assurer la pérennité future de l'école, au-delà d'une image déjà notable.	Pas suivie d'effets
S'appuyer sur les compétences, les potentialités et la renommée de l'école pour instaurer des partenariats socio-économiques significatifs et durables.	Partiellement suivie d'effets
S'engager dans une véritable démarche qualité globale s'appuyant sur des tableaux de bord et des indicateurs de suivi dans tous les domaines.	Pas suivie d'effets
Renforcer significativement l'accompagnement, collectif et individuel, dans l'élaboration du projet professionnel des étudiants et l'insertion professionnelle des diplômés.	Partiellement suivie d'effets
Profiter de la qualité reconnue de la recherche pour encore mieux valoriser ses avancées (conférences publiques, brevets, contrats industriels, Cifre) et savoir donner une valeur tangible à un plus grand nombre de ses apports.	Pas suivie d'effets

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation, daté du 21 novembre 2019, ont été peu suivies d'effets.

Le rapport rendu par l'établissement en juin 2024 pour la présente évaluation justifie à plusieurs reprises le retard pris dans la mise en place des évolutions recommandées par les contraintes de la période évaluée : la mise en œuvre de la réforme statutaire des Ensa, la pandémie de Covid-19, et les évolutions propres au site universitaire de la ComUE Paris-Est.

L'Ensa PB s'est, durant la période évaluée, concentrée sur la mise en œuvre de la réforme de 2018, qui a significativement fait évoluer le fonctionnement des Ensa et le statut de leurs enseignants, raison pour laquelle les recommandations touchant à la stratégie institutionnelle de l'établissement n'ont pas pu être suivies. La mise en

¹⁰ EPE Université Gustave Eiffel, Hésam, CY Cergy Paris Université, ASPC (Alliance Sorbonne Paris Cité), ComUE Paris-Est-Sup.

¹¹ Source : montant global des travaux déclarés par les architectes à la mutuelle des architectes français (MAF) en 2020, tel que mentionné sur le site de l'ordre des architectes.

¹² Principale caisse de retraite des professions libérales. Le revenu des architectes considéré correspond aux bénéfices non commerciaux bruts des architectes libéraux et des associés non-salariés.

place de la nouvelle gouvernance, qui demande une implication accrue des enseignants-chercheurs des Ensa, a mobilisé pleinement les communautés. Les débats se sont concentrés autour des stratégies de réforme de la formation des architectes, dans une tradition d'excellente collégialité au sein du corps enseignant, ce qu'atteste le document prospectif joint au dossier d'évaluation.

Une faiblesse est cependant à relever dans les choix opérés, les instances de l'établissement ayant refusé de rejoindre le regroupement universitaire de l'Université Gustave Eiffel. Cette décision avait pourtant été préparée en lien avec les autres Ensa membres. Il en résulte que l'établissement se situe actuellement à mi-chemin de l'inscription dans une politique de site, alors que le rapport d'évaluation de 2019 recommandait de s'y inscrire « fermement pour assurer la prégnance future de l'école ».

Par ailleurs, l'absence d'un contrat avec le ministère de la Culture, assorti d'objectifs et d'indicateurs de suivi, rend l'évaluation difficile. La recommandation de s'engager dans une politique globale de la qualité n'est pas suivie d'effets. Il en résulte une faiblesse de l'énoncé de la stratégie et de l'ambition institutionnelle de l'établissement, qui paraissent en retrait par rapport à sa notoriété et son excellence. L'école doit s'engager de manière déterminée dans une stratégie affirmée pour garder sa position d'excellence au sein des écoles d'architecture.

Le comité constate que le retard pris par l'Ensa PB dans la mise en œuvre des recommandations touchant à la recherche et à la politique partenariale de site nuisent significativement à son positionnement.

3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Au vu des spécificités que l'établissement a exprimées lors de la rencontre stratégique avec le Hcéres, des modulations du référentiel donnant lieu à des focus évaluatifs ont été prises en compte par le comité, dans le cadre de son expertise. La première concerne sa politique partenariale, la seconde, le développement durable et la responsabilité sociétale, et la troisième, la politique de formation. À partir des éléments dont il a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite, le comité s'est attaché à moduler ses analyses pour tenir compte de ces focus évaluatifs, tant dans le corps du rapport que dans son avis général sur l'établissement.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2024. La visite de l'établissement s'est tenue les 7 et 8 novembre 2024, permettant au comité d'avoir 24 entretiens, sur une durée d'un jour et demi. Le comité a apprécié la qualité et la complétude du rapport d'autoévaluation de l'établissement. Constitué d'éléments factuels, le dossier est bien organisé et aisé à parcourir. Les affirmations et les faits énoncés dans ce rapport sont amplement documentés par des annexes très complètes. Le comité a pu, en outre, avoir accès à toutes les données complémentaires qu'il a demandées. L'ensemble des documents transmis témoigne d'un fonctionnement administratif et pédagogique rigoureux de l'établissement. Si la présence d'analyses SWOT pour chacun des domaines de référence est appréciable et éclairante, l'analyse du pilotage stratégique et opérationnel a paru faible et peu auto-évaluative.

Le comité tient à souligner la grande qualité de l'accueil qui lui a été réservé durant la visite de l'établissement, et la parfaite organisation des entretiens, grâce à un engagement personnel fort du secrétariat de direction.

Avis développé sur l'établissement

1 / Forces principales

a/ Une école attractive, dans un ensemble immobilier très adapté à ses missions, avec une situation financière saine et des communautés engagées

L'Ensa PB bénéficie d'une notoriété ancienne. Elle est reconnue pour son excellence parmi les écoles d'architecture françaises, notamment pour la qualité de sa pédagogie et de son offre de formation, y compris ses diplômes post-masters (DSA). Cette situation lui confère une forte attractivité¹³, renforcée par son emplacement au cœur de Paris.

Sa visibilité internationale reste cependant insuffisante, ce que révèle par exemple son absence dans des classements tels que QS Rankings¹⁴ ou EDU RANK¹⁵, ce qui est désormais aujourd'hui possible pour les Ensa composantes à part entière des universités regroupées.

Le patrimoine immobilier de l'Ensa PB est en bon état et bien adapté à ses besoins. Le comité a pu constater que le site offre un confort apprécié tant par les enseignants que par les étudiants, qui bénéficient ainsi d'une qualité de vie favorable à l'apprentissage, à la formation et à la recherche. Un plan de transition écologique ambitieux, visant notamment la neutralité carbone avant 2030, renforce l'engagement de l'école en matière de transition écologique et sa volonté de faire face aux enjeux du monde contemporain. Néanmoins, des travaux d'adaptation sont nécessaires pour améliorer certains espaces de vie commune, notamment ceux qui sont consacrés à la restauration.

La situation budgétaire de l'établissement est globalement saine, avec une subvention pour charges de service public représentant 76 % des recettes. Avec seulement 15 % de recettes propres, l'Ensa PB pourrait diversifier davantage ses sources de financement pour dynamiser ses initiatives stratégiques. La location des locaux, le mécénat, les partenariats socio-économiques et la formation continue pourraient lui permettre de multiplier ses ressources propres. La mise en œuvre de l'apprentissage, qui doit évidemment s'inscrire en premier lieu dans un projet pédagogique, pourrait aussi être une source de recettes supplémentaires.

L'engagement des enseignants, chercheurs et étudiants, ainsi que le taux d'encadrement élevé, sont des points forts de l'établissement. Les instances de gouvernance, les séminaires annuels et les dispositifs participatifs (commissions thématiques, consultations étudiantes) favorisent un environnement collaboratif, même s'ils gagneraient à être davantage formalisés. Il faut souligner que ce fonctionnement a permis de répondre efficacement à des défis récents, comme la crise sanitaire ou encore le mouvement de grève nationale des Ensa en 2023¹⁶.

b/ Une formation en architecture généraliste et une offre de spécialisations ouvertes sur les enjeux contemporains, pilotées par des enseignants, chercheurs et praticiens renommés

Incarnée par des enseignants praticiens et chercheurs reconnus, la qualité de la formation d'architecte généraliste revendiquée par l'Ensa PB pour le premier (DEEA) et le deuxième cycles (DEA) constitue le pilier de son attractivité à l'échelle nationale comme internationale (cf. *infra*, rapport d'évaluation des formations). La proposition d'une partie du cursus en anglais contribuerait à cette dynamique. De même, la mise en œuvre

¹³ Cf. statistiques des demandes des étudiants sur Parcoursup dans la partie « formation ».

¹⁴ Le classement mondial des universités QS (QS World University Rankings) est un classement annuel des universités publié par Quacquarelli Symonds, un cabinet d'analyse de l'enseignement supérieur.

¹⁵ EDU RANK : eduRank.org est un classement indépendant de 14 131 universités originaires de 183 pays, fondé sur des critères quantifiés.

¹⁶ En février 2023, la plupart des Ensa se sont mises en grève pour la revalorisation des études d'architecture. Un collectif s'est constitué : « Ensa en lutte ».

d'indicateurs de performance et d'outils stratégiques pour se situer par rapport à d'autres établissements en Europe et dans le monde permettrait un pilotage plus efficient.

Cette attractivité se voit aujourd'hui confortée par une offre complémentaire de quatre diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA), qui répondent aux objectifs fixés par l'établissement en matière de professionnalisation et d'adaptation des formations aux enjeux de la transition écologique et environnementale.

Les doubles cursus avec l'ENSCI et le CNAM contribuent à cette attractivité, mais il conviendra de vérifier sur le long terme la bonne réciprocité du dispositif, la mutualisation de certains cours et la mise en place d'équivalences et de dispenses sur les matières communes aux deux formations.

Cet établissement de formation à la fois généraliste et professionnalisant dispose de tous les atouts (corps enseignant très professionnel) pour aller plus loin, en matière de développement de la formation continue et de l'apprentissage, en cohérence avec les avancées souhaitées au plan national pour les Ensa.

Le comité recommande à l'école de reprendre l'élaboration des projets de formation continue et en apprentissage en partenariat avec les autres écoles parisiennes et les collectivités locales.

c/ Une identité pédagogique ancrée dans l'histoire de la recherche architecturale et urbaine, et une activité scientifique qui font la réputation de l'établissement

Le positionnement de l'Ensa PB repose, depuis sa création en 1969, sur l'affirmation d'une articulation forte entre la théorie et la pratique, entre le projet pédagogique et le positionnement scientifique de ses enseignants, liant intrinsèquement la recherche sur l'urbanisme et sur l'architecture. Ce parti pris affirmé demeure, incarné par des enseignants-chercheurs renommés, théoriciens et praticiens de l'architecture participant à l'attractivité de l'établissement.

Une tradition d'encadrement doctoral est bien installée dans l'école au sein de l'Institut parisien de recherche : architecture, urbanistique et société (IPRAUS). Il s'agit de l'unique équipe de recherche de l'établissement, membre de l'Unité mixte UMR CNRS-MC 3329/Architecture urbanisme société, savoirs, enseignement, recherche (AUSser), que l'Ensa PB héberge. Au sein de cette UMR, l'Ensa PB peut ainsi jouer un rôle important. L'Institut IPRAUS accueille en effet un flux régulier de 25 à 30 doctorants, chiffre remarquable dans le paysage des Ensa, et qui constitue l'essentiel des effectifs doctorants en architecture de l'école doctorale (ED) « Ville, Transports, Territoires » (VTT) de la ComUE Paris Est, et désormais de l'Université Gustave Eiffel. L'IPRAUS fait état d'une forte activité d'encadrement doctoral (sept enseignants habilités à diriger des recherches - HDR) et de publications tout à fait significatives. Il contribue à des programmes de recherche, organise et accueille très régulièrement des manifestations scientifiques. L'internationalisation de sa recherche est effective, dans le cadre des coopérations institutionnelles, en Asie du Sud-Est notamment, autant qu'en termes de publications. Elle est soutenue par la signature d'articles internationaux par ses chercheurs et la participation à de nombreux événements.

L'activité de recherche de l'établissement est facilitée par ses partenariats universitaires avec les établissements de la ComUE Paris Est, contribuant à la dynamique de la recherche sur la ville, au sein du Labex Futurs Urbains, et à plusieurs programmes scientifiques de l'I-Site Future.

L'ancrage solide et historique de l'activité scientifique de l'Ensa PB dans le domaine de l'architecture et de la ville, et ses productions scientifiques, reconnues au niveau national et international, constituent donc un atout important. Cependant, une forte dissociation existe entre cette reconnaissance et la place d'associé que l'école occupe dans son regroupement universitaire, au moment où de nombreuses Ensa deviennent composantes d'établissements. La maturité de l'Ensa PB, en matière de recherche sur l'architecture et la ville et ses productions de recherche sont pourtant tout à fait en cohérence avec le site de Paris-Est, et avec l'Université Gustave Eiffel (UGE), qui a fondé son projet sur les problématiques des villes et des territoires de demain.

L'établissement, on l'a vu, considère que la recherche est le socle indispensable de la pratique du projet architectural, et qu'elle se transcrit naturellement dans ses enseignements. Ainsi, les moyens qui lui sont affectés sont importants en termes de locaux, de personnels d'appui et de diffusion (publications et expositions). Cependant, les étudiants ne semblent pas intégrer suffisamment la recherche à leur formation intellectuelle, ni avoir conscience de son importance, ce qui est pour le moins surprenant. **Le comité recommande de rendre la**

recherche plus explicite et plus lisible dans la structuration du cursus et dans le projet d'établissement. Une meilleure valorisation par l'école de son activité de recherche renforcerait également sa visibilité internationale. Le pilotage de la recherche à travers une direction spécifique, partie prenante du comité de direction de l'établissement, pourrait y contribuer.

d/ Une gouvernance efficace qui a favorisé la bonne mise en œuvre de la réforme de 2018 et permis l'alignement stratégique des instances

L'Ensa PB s'est pleinement et rapidement appropriée la réforme statutaire des Ensa, intervenue en 2018. Partant d'un mode de fonctionnement déjà efficace, les évolutions de gouvernance attendues dans cette réforme ont été conduites au cours de la période écoulée et les nouvelles instances ont été mises en place : conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique, composé d'une commission de la recherche et d'une commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE). Les communautés de l'Ensa PB, particulièrement celles de ses enseignants-chercheurs, se montrent très impliquées dans l'activité des instances et dans leur préparation.

Des commissions spécifiques préparent en effet les travaux des instances. Les sujets stratégiques sont ainsi partagés et instruits en veillant à l'alignement des décisions prises au sein des différents conseils. La collégialité du corps professoral est perceptible, comme en témoigne l'important travail d'écriture de la stratégie pédagogique de l'établissement. Enfin, les travaux des commissions font l'objet de comptes-rendus permettant de suivre le processus décisionnel.

Le comité estime que le dispositif de gouvernance fonctionne bien grâce à un dialogue soutenu entre la direction de l'école et la présidence du conseil d'administration, et à un partage d'information au sein des instances et avec les différentes communautés.

2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière

a/Une gouvernance fonctionnelle, mais qui pourrait être significativement renforcée par une clarification de l'organisation interne et une formalisation des enjeux stratégiques et du pilotage opérationnel.

Bien que les commissions non statutaires aient permis une mobilisation des différentes communautés et une coordination des travaux, leur absence de formalisation est une limite notable de la gouvernance actuelle. **Le comité recommande de préciser l'articulation entre les instances statutaires et informelles.**

De même, le positionnement de certains services (ressources humaines, communication, direction) et leurs liens hiérarchiques manquent de précision. Les services sont perçus comme majoritairement tournés vers l'exécution, sans contribution significative à la stratégie de l'établissement. **Le comité recommande de clarifier le rôle de chacun pour évoluer vers une meilleure répartition des missions entre la stratégie et son exécution.**

Sur ce dernier point, et contrairement à d'autres écoles comparables, l'Ensa PB ne dispose pas de contrat d'établissement ou de schéma directeur clair. Cette situation complique l'évaluation des actions mises en œuvre et limite la possibilité d'un pilotage prospectif cohérent. À titre d'exemple, la vie étudiante gagnerait à s'inscrire dans une politique globale et pluriannuelle à travers un schéma directeur. En effet, en dépit de certaines initiatives comme l'amélioration des rythmes pédagogiques ou la création de dispositifs d'urgence (fonds pour les étudiants en difficulté), la vie étudiante pourrait bénéficier d'un soutien accru. Les locaux (notamment l'espace de restauration), les ressources financières et les initiatives d'accompagnement restent en deçà des attentes des étudiants et des standards des autres écoles d'architecture.

De même, bien que l'Ensa PB dispose de 74 partenariats internationaux, ces collaborations ne s'inscrivent pas dans une stratégie cohérente et formalisée. Cette absence de planification structurée nuit à la lisibilité de l'action de l'établissement à l'échelle internationale. En outre, l'absence de contractualisation claire pour les partenariats ou les projets limite leur suivi et leur valorisation. Ainsi, le comité constate que les activités internationales et les collaborations académiques ne font pas l'objet d'un suivi régulier qui permettrait d'en optimiser l'impact.

Enfin, en dépit de réunions régulières informelles ou lors des instances, le comité a constaté un décalage entre les décisions stratégiques et les préoccupations du personnel administratif et enseignant. **Il recommande une meilleure fluidité de la communication interne, ce qui permettrait d'accroître l'adhésion du personnel au projet de l'établissement.**

Enfin, le comité note que le contrôle qualité est insuffisant et que les indicateurs manquent pour évaluer les impacts des politiques menées : dans certains domaines clés (voir *supra*), le pilotage opérationnel n'est pas soutenu par des outils de suivi et de mesure. Cette situation regrettable, déjà relevée par le précédent rapport d'évaluation du Hcéres, empêche une évaluation précise et une amélioration continue de ces dispositifs. **Le comité invite l'établissement à se saisir sans délai de ce sujet important.**

b) Des attermolements ayant stoppé un projet de rattachement à l'Université Gustave Eiffel pour ne conserver qu'un statut d'associé à la ComUE Paris-Est-Sup en voie de dissolution, ce qui oblige l'établissement à se repositionner dans un nouveau site.

Le projet de rattachement de l'Ensa PB à l'Université Gustave Eiffel (UGE) a échoué par manque de coordination stratégique et d'adhésion interne et l'école n'a conservé qu'un statut d'associé à la ComUE Paris-Est-Sup (UPE).

La fin programmée de cette ComUE en septembre 2025 conduit l'Ensa PB à revoir dans l'urgence sa stratégie de rattachement universitaire, puisqu'elle n'a pas anticipé les conséquences d'une dissolution pourtant annoncée. Ce défaut de préparation expose l'école à un risque institutionnel important, alors que le rattachement à l'UGE, logique au regard de la complémentarité des domaines pédagogiques (ville durable) et de l'ancrage territorial commun, l'en aurait protégé.

Les autres Ensa parties prenantes du partenariat avec l'UPE (Paris-Est et Paris-Malaquais) ont fait le choix de rejoindre respectivement l'UGE et PSL (Paris Sciences & Lettres), devançant ainsi les défis posés par la réorganisation des regroupements universitaires en Île-de-France. À l'absence d'une vision partagée en interne s'est donc ajouté le déficit de coordination avec les autres Ensa, que le ministère aurait pu animer.

Il appartient aujourd'hui à l'Ensa PB d'élaborer rapidement une stratégie institutionnelle claire, intégrant une analyse des options de rattachement universitaire et des avantages comparatifs. Cette stratégie devra s'opérer à travers des consultations élargies et une communication accrue avec toutes les parties prenantes. **Il serait logique, selon le comité, que l'Ensa PB capitalise sur ses atouts thématiques en structurant des collaborations autour de la ville durable et des transitions architecturales, dans un environnement universitaire cohérent et porteur.**

c) Une valorisation de la recherche toujours en deçà de sa réputation nationale et internationale et des partenariats qui s'affaiblissent, ce qui risque de nuire à l'attractivité et la renommée de l'établissement.

Malgré une activité de recherche historique et productive, en lien avec des partenaires universitaires (notamment l'université Gustave Eiffel), et avec un flux de doctorants significatif (une trentaine), l'Ensa PB occupe aujourd'hui, au sein de son regroupement universitaire, une place d'associée qui ne correspond pas à sa notoriété de grande Ensa française.

Le précédent rapport d'évaluation du Hcéres mentionnait déjà à la fois l'importance de « s'inscrire (plus) fermement dans une politique de site, afin d'assurer la prégnance future de l'école, au-delà d'une image déjà notable¹⁷ » et de « profiter de la qualité reconnue de la recherche pour encore mieux valoriser ses avancées (conférences publiques, brevets, contrats industriels, Cifre) et savoir donner une valeur tangible à un plus grand nombre de ses apports¹⁸ ». Le comité constate que la période 2019-2023 n'a pas permis d'avancer sur ces

¹⁷ Rapport d'autoévaluation, p. 28.

¹⁸ Ibid.

recommandations stratégiques pour l'avenir de l'établissement. L'école n'ayant pas consolidé sa stratégie institutionnelle de recherche, elle n'a pas progressé dans son regroupement universitaire.

L'Ensa PB est co-accréditée pour l'école doctorale « Ville, Transports et Territoires » en délivrance conjointe avec la ComUE Paris Est et certains autres établissements membres¹⁹. Ce choix permettait que les contrats doctoraux soient portés par celle-ci sans conséquences sur le plafond d'emploi de l'Ensa PB. La disparition de la ComUE, entraînant le portage désormais plein du doctorat par les établissements, et l'Ensa PB n'ayant pas choisi de délivrer le doctorat d'architecture en propre²⁰, c'est l'UGE qui le délivre désormais. Elle n'apparaît donc pas aujourd'hui en tant qu'opérateur du doctorat d'architecture au sein de la nouvelle Université Gustave Eiffel²¹. Pourtant l'Ensa PB en est clairement la référente (encadrement et accueil en son sein de tous les doctorants), sans être intégrée dans cette université.

Plus récemment, le CNRS, dans un contexte où ce dernier se retire des UMR qui lui paraissent peu stratégiques, a fait connaître sa décision de se retirer de l'UMR AUSser. De ce fait l'IPRAUS²² a perdu la tutelle du CNRS, situation qui semble subie et en contradiction avec la réalité de l'activité scientifique de l'Ensa PB. Ce retrait est certes préoccupant, mais il faut noter qu'il touche plusieurs équipes de recherche des Ensa et souligner que le CNRS négocie directement la convention de tutelle avec le ministère de la Culture. De ce fait encore, l'Ensa PB n'a pu ni exposer les raisons qui justifiaient selon ses responsables le maintien de son statut, ni plaider éventuellement pour une reconfiguration qui lui aurait permis de le conserver, en rejoignant par exemple une UMR pluridisciplinaire sur les enjeux de la ville, du développement durable et du territoire. L'architecture, qui a besoin de dialoguer avec les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, risque, en étant ainsi isolée, de perdre les acquis patiemment obtenus depuis 1968 pour intégrer le monde universitaire et participer à une recherche en lien avec les grands défis sociétaux.

L'Ensa PB se trouve ainsi désormais dans une situation qui pourrait nuire gravement et durablement à son positionnement scientifique et disciplinaire, sa politique doctorale et *in fine*, son attractivité pour les enseignants-chercheurs.

Le comité recommande que l'Ensa PB, compte tenu du grand nombre de doctorants en architecture qu'elle accueille et encadre, soit directement accréditée dans une école doctorale comme le sont d'autres Ensa, et vise à terme, comme elle l'a fait avec ses diplômes de spécialisation, la pleine réalisation du LMD et la reconnaissance de son activité doctorale par la délivrance du doctorat. Cette délivrance en propre du doctorat lui permettrait d'être indépendante dans son choix de regroupement universitaire.

Il recommande également que l'Ensa PB choisisse son futur rattachement universitaire avec l'objectif de conforter son activité de recherche au sein d'une école doctorale et de valoriser pleinement son activité doctorale dans l'université qu'elle choisirait, et dans le cadre d'une convention de site directement négociée avec le CNRS, le conventionnement entre le ministère de la Culture et le CNRS apparaissant fragile.

Le comité considère que le ministère de la Culture doit suivre et analyser de près les causes et les conséquences du retrait du CNRS pour les équipes mixtes de recherche des Ensa.

d) Un manque de cadrage et de pilotage de la réforme des formations, entretenant un déficit d'accompagnement et de lisibilité pour les étudiants

Afin de refondre les programmes pédagogiques des cycles conduisant aux grades de licence et de master, l'Ensa PB organise des séminaires semestriels. Cette méthode a favorisé le réaménagement pédagogique du premier cycle, mais l'absence de cadrage, d'objectifs clairs, d'un calendrier précis et d'un comité de pilotage *ad hoc*, la rend peu opérationnelle pour poursuivre le réaménagement du deuxième cycle.

¹⁹ Arrêté d'accréditation du 28 juin 2021 de la ComUE Paris Est pour l'ED VTT, l'Ensa PB est mentionnée comme co-accréditée « en délivrance conjointe ».

²⁰ Alors que la délivrance du doctorat en propre par une école d'architecture est possible conformément à l'article 5 de l'arrêté du 26 août 2022, ainsi que l'article R672-1124 du code de l'éducation.

²¹ L'Ensa PB, bien que mentionnée comme membre du conseil doctoral dans la convention de co-accréditation de l'ED VTT (16 mars 2021) n'en est pas signataire.

²² Décision de passage en tutelle secondaire puis notification de retrait du CNRS le 3 novembre 2024.

L'Ensa PB propose en effet en deuxième cycle une offre de formation qui se distingue par sa richesse et ses options, avec notamment 17 studios de projet différents, 10 séminaires et 20 à 25 électifs diversifiés (cours au choix). Son offre de formation reflète sa volonté de proposer aux étudiants un large éventail de cours dans des champs disciplinaires variés. Ces possibilités s'accompagnent cependant d'une certaine confusion entre l'individualisation des parcours possibles, encouragée par cette pluralité, et la cohérence globale attendue d'une offre généraliste. Cette ambiguïté complexifie la compréhension des trajectoires académiques et nuit à la lisibilité de l'offre pédagogique pour les étudiants, notamment l'articulation des compétences transversales et/ou thématiques (réhabilitation, transition écologique, réemploi, soutenabilité) dans une logique de progression structurée et cohérente tout au long du cycle. **Le comité recommande de faciliter la lisibilité des parcours pour accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel, qu'il souhaite poursuivre ses études en post-master, en doctorat, ou intégrer le marché du travail.**

La mobilité internationale est fortement encouragée par l'Ensa PB, l'école se positionnant stratégiquement sur une ouverture forte à l'international, avec 74 accords de coopération. Cependant, le comité n'a pas pu identifier la stratégie de l'établissement que ce soit dans le choix de ses partenaires, les champs disciplinaires privilégiés, les langues enseignées, ou les domaines de recherche.

Les étudiants qui font le choix d'une mobilité au cours de leurs études, ne peuvent généralement pas obtenir leur DEA dans le temps réglementaire de deux ans. En effet, ces étudiants sont contraints de refaire un semestre ou une année d'étude, en l'absence de possibilité de suivre l'initiation à la recherche dans les établissements qui les accueillent en mobilité.

Cet allongement de la durée des études n'est pas considéré comme un frein par les étudiants qui ont été 80 à partir en mobilité internationale en 2022-2023. Le comité rappelle cependant que cet allongement de la durée du master est contraire au système L-M-D, et relève les difficultés pédagogiques et administratives créées du fait de rythmes de travail trop disparates en deuxième cycle.

Le comité recommande que le pilotage de la réforme des formations du DEA soit un axe stratégique de l'établissement intégrant la définition d'une stratégie internationale, l'accompagnement vers la réussite des étudiants en formation et leur insertion professionnelle.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville

1 / Présentation de la formation

Le *Diplôme d'études en architecture* (DEEA) est une formation dispensée par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville (ENSA-PB), conférant le grade de licence. La formation se déroule en trois ans et comprend 2 166 heures encadrées. Ses enseignements sont dispensés sur le campus de l'École à Paris. La formation compte 420 étudiants en 2022-2023. Son équipe pédagogique est composée de 63 enseignants-chercheurs et 105 intervenants professionnels extérieurs.

2 / Analyse globale

Le DEEA est une formation de grande qualité, très attractive. Elle bénéficie d'une ouverture internationale remarquable, qui pourrait être encore mieux cadrée. La formation manque cependant d'outils de suivi en appui du processus d'amélioration continue qui est à renforcer et son adossement à la recherche gagnerait à être formalisé de façon plus lisible.

Une formation très attractive tant au niveau national qu'international. L'attractivité de la formation, qui est l'une de ses principales caractéristiques, tient en premier lieu à la qualité de l'enseignement et des enseignants qui le dispensent. Le dernier bilan des admissions établi par l'établissement à partir des données de la plateforme nationale Parcoursup fait ainsi état d'une forte demande d'entrée en première année du DEEA à l'ENSA-PB (environ 3 000 candidats pour une capacité d'accueil de 130). La capacité d'accueil de l'établissement impose de ce fait une sélection drastique : 4 % des candidatures seulement sont admises en 1^{re} année. Le même engouement est constaté pour les étudiants étrangers avec plus de 700 demandes par an de mobilité entrante ou d'équivalence de diplôme pour intégrer l'ENSA-PB. Les principaux facteurs de cette attractivité sont, au-delà de celle de l'ensemble des ENSA, la reconnaissance nationale, voire internationale des enseignants de Paris-Belleville, mais aussi la situation géographique de l'école située dans Paris intra-muros, la formation généraliste ouvrant un large panel de choix de parcours à l'étudiant, et son adossement historique à la recherche.

La formation bénéficie d'une grande ouverture internationale. L'offre des formations à l'international est un atout essentiel de l'attractivité de l'ENSA-PB. La direction des relations internationales et la commission internationale assurent la gestion des mobilités entrantes et sortantes, qui s'appuient sur 74 partenariats internationaux. La quasi-équivalence entre le nombre d'étudiants sortants et entrants en troisième année est un signe fort de l'attractivité de l'école, même si cela peut porter préjudice à la cohésion d'une promotion et au sentiment d'appartenance à celle-ci. Les conventions avec chacun des partenariats devraient être réétudiées afin de s'assurer de leur compatibilité et leur complémentarité avec les attendus du rapport de formation en fin de DEEA3 et afin d'identifier les partenariats accessibles et adaptés au premier cycle.

Une formation globalement cohérente et en pleine refonte, refonte non encore pleinement aboutie. L'ENSA-PB propose une formation d'architectes généralistes, capables de développer un sens critique et une démarche constructive, préparés à l'évolution et à la diversité des métiers. La pédagogie mise en œuvre durant les trois premières années du premier cycle (DEEA), dédié à l'apprentissage des fondamentaux, se fonde sur une approche pluridisciplinaire qui articule savoir et savoir-faire, théorie et pratique. La maquette de formation est lisible, clairement structurée en six semestres totalisant 22 unités d'enseignement. La première année est organisée en tronc commun et bénéficie d'un enseignement collégial. Dès la deuxième année de licence, l'étudiant est progressivement amené à opérer des choix de construction de son parcours. La désignation d'enseignants référents par année et d'enseignants rapporteurs par champ disciplinaire, qui se réunissent annuellement, et le très bon taux d'encadrement général (un enseignant pour trois étudiants) permettent un suivi et un accompagnement remarquable dans les choix de parcours.

Durant la période d'évaluation, l'établissement a mené une réflexion collégiale et participative visant à refondre les contenus de la formation afin de les adapter aux mutations que connaît la profession d'architecte, de recentrer la pédagogie autour du projet en y intégrant les questions environnementales, sociétales et d'ingénierie architecturale, et d'alléger l'emploi du temps des étudiants. Il en résulte une nouvelle maquette pédagogique structurée selon deux axes «les conditions du projet» et «l'édification du projet». La mise en œuvre de cette réforme est programmée en deux temps distincts : en septembre 2024 pour les années DEEA3 et DEEA2 et l'année suivante pour le DEEA1. Ces évolutions sont très récentes et leurs effets ne peuvent encore être évalués. Il est regrettable cependant que la recommandation de la précédente évaluation concernant la finalisation de l'arborescence des parcours n'ait pas été suivie d'effets, de même que la recommandation au sujet de la nécessaire structuration de la formation par compétences, par exemple en établissant les acquis d'apprentissage nécessaires après la diplomation et la gradation des compétences requises au terme de la première et de la deuxième année.

Un Diplôme d'études en architecture (DEEA) ouvrant essentiellement vers une poursuite d'études, avec des dispositifs de professionnalisation peu développés. Pour la quasi-totalité des étudiants, l'obtention du *Diplôme d'études en architecture (DEEA)* s'inscrit dans la perspective d'une poursuite d'études en *Diplôme d'État d'architecte (DEA)*. À ce stade de la formation, l'insertion dans le monde professionnel à l'issue du DEEA n'est pas un objectif en soi et reste une exception. Dans ses propositions d'axes stratégiques, l'établissement se fixe l'objectif d'adapter son offre de formation au nouveau contexte économique et environnemental, et de confronter l'étudiant dès son cursus d'étude à la pratique professionnelle.

Le comité encourage l'établissement à concrétiser, en faveur de la formation, les réformes et les dispositifs engagés :

- L'assouplissement du régime des stages,
- La constitution d'un répertoire d'offres de stages professionnels qualitatifs,
- L'instauration d'un régime de césure et la valorisation de l'engagement et de l'expérience professionnelle,
- La formalisation d'un observatoire du devenir des étudiants diplômés de l'ENSA-PB,
- Le développement des doubles cursus (CNAM et l'ENSCI) par la mutualisation de certains enseignements, des moyens, et la création d'équivalences et de dispenses sur les matières communes,
- La mise en œuvre d'une formation continue en partenariat avec le conseil régional de l'ordre des architectes d'Île de France (CROAIF) et les cinq autres ENSA.

L'adossement à la recherche est perfectible. L'initiation à la recherche est peu explicite dans l'offre de formation du premier cycle. Les chercheurs du laboratoire IPRAUS et les enseignants-chercheurs qui assurent les cours théoriques et encadrent les studios ont pour mission d'«infuser» les méthodes de recherche et la rigueur scientifique, d'initier à l'usage de fonds documentaires, à la méthodologie de rédaction d'un rapport d'étude et à la constitution d'un corpus de connaissances sur le projet d'architecture. La place de la recherche en et sur l'architecture dans la formation devrait être davantage formalisée, par exemple en instaurant dès le premier cycle des cours d'initiation à la recherche et des séminaires de méthodologie.

Les cinq dernières années ont vu des évolutions significatives dans le processus d'amélioration continue de la formation, mais elle souffre toujours d'un manque d'outils de suivi et de mesure du parcours de l'étudiant. Ces évolutions se traduisent notamment par la mise en place de l'évaluation des enseignements et la création de l'observatoire des métiers, comme en témoigne la réforme de la formation engagée en deuxième et troisième année, qui émane d'un diagnostic partagé entre les étudiants, les enseignants et l'administration. Ce processus participatif n'est par ailleurs toujours pas fondé sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs fiables, faiblesse à laquelle l'école doit remédier.

3 / Conclusion

<p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none">• Une grande qualité du corps enseignant et de la pédagogie ;• Une attractivité très élevée ;• Une implication forte de tous les enseignants-chercheurs dans le DEEA ;• Une forte mobilité entrante et sortante ;• Un parcours étudiant bien balisé ;• Une place importante de l'enseignement de l'histoire et de la théorie dans le programme de la formation.	<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Une faiblesse de la professionnalisation du DEEA ;• Un manque de dispositif de réorientation et de gestion d'équivalences ;• Une absence de formalisation de l'initiation à la recherche ;• Un processus d'amélioration continue perfectible ;• Une absence de mise en place de l'approche par compétences ;• Un encadrement perfectible des mobilités internationales.
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la professionnalisation en concrétisant les dispositifs envisagés.• Formaliser l'initiation à la recherche.• Renforcer la démarche d'amélioration continue par la mise en place d'outils de suivi et d'analyse du parcours de l'étudiant, et d'une instance tenant lieu de conseil de perfectionnement.• Finaliser le référentiel de compétences spécifique de l'école pour le cycle DEEA en lien avec la fiche RNCP.• Formaliser et clarifier l'offre internationale.	

4 / Avis d'accréditation

Favorable avec recommandations :

- Veiller à renforcer la démarche d'amélioration continue.
- Veiller à formaliser l'initiation à la recherche.
- S'assurer de la mise en œuvre d'une approche par compétences dans le cadre de la démarche envisagée par l'établissement.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville

1 / Présentation de la formation

Le *Diplôme d'État d'architecte (DEA)* est une formation dispensée par l'École nationale supérieure d'architecture Paris Belleville (ENSA-PB), conférant le grade de master. Ses enseignements sont dispensés sur le campus de l'École. La formation compte 470 étudiants en 2022-2023 et comprend 1191 heures encadrées. 68 enseignants-chercheurs et 125 professionnels extérieurs interviennent dans la formation.

2 / Analyse globale

Le DEA est une formation très riche et très attractive, qui nourrit le caractère généraliste de la formation, prépare l'accès aux diplômes de spécialisation de l'établissement et étend le champ des possibles en postmaster. L'insertion professionnelle des diplômés est très bonne. Le processus d'amélioration continue est cependant perfectible.

Les enseignements du deuxième cycle (DEA) de l'ENSA-PB contribuent pleinement à l'attractivité de l'établissement, qui tient à la qualité de l'enseignement et des enseignants qui le dispensent. Est affiché l'objectif de former des architectes généralistes, préparés à la diversité des modes d'exercice du métier, aptes à faire face à la mutation des pratiques professionnelles et aux enjeux sociétaux et environnementaux. Cette approche est très bien relayée par le corps enseignant, qui compte parmi ses effectifs des architectes praticiens de renom, et des chercheurs réputés et publiants. La structuration des enseignements est fondée sur la place donnée à l'expression de la spécialité de chaque enseignant, chercheur et/ou praticien, constituant notamment l'offre de studios. En conséquence le cycle de formation n'est pas formalisé en domaines d'études de master, mais a conservé une structure en 17 studios. L'offre est complétée de 10 séminaires et 20 à 25 enseignements électifs diversifiés. La spécialisation s'opère, le cas échéant, à l'issue du DEA, à travers les diplômes de spécialisation en architecture (DSA), avec une offre de cinq DSA-post master, que l'ENSA-PB est la seule à proposer. Cette offre post-master renforce l'attractivité du grade de master qui est prisé par de nombreux étudiants des autres ENSA (transferts entrants de 20 à 30 étudiants par an).

L'adossement à la recherche est soutenu par la qualification et l'implication du corps enseignant, mais son appropriation par les étudiants n'est pas aboutie. Si l'ENSA-PB intègre pleinement la recherche dans les enseignements du fait de la qualification même de ses enseignants, elle reconnaît néanmoins qu'il est nécessaire de la rendre plus lisible dans les formations et de changer les représentations collectives à ce sujet. Réussir à faire considérer la recherche comme partie prenante de l'exercice des métiers de l'architecte est un des objectifs annoncés en DEA : la maquette pédagogique est structurée selon deux axes « les conditions du projet » et « l'édification du projet ». La dissociation forte du mémoire de master et du projet de fin d'études ne contribue pas à cet objectif et il serait souhaitable de travailler à leur articulation et à la construction de leur complémentarité et de son affichage.

La structuration du cycle de DEA, et les exigences affichées d'une formation généraliste aux fondamentaux étendus, d'une offre importante à l'international et de travaux de fins d'études approfondies (mémoire recherche et projet de fin d'études), ont pour conséquence potentiellement dommageable une durée d'études allongée (nombreuses pluri-inscriptions en seconde année du DEA). L'organisation de la mobilité internationale et des enseignements DEA montre une difficulté pour les étudiants à réaliser le cycle en deux années. Ils soulignent ce point dans le cadre de l'évaluation des formations. Les chiffres donnés par l'établissement concernant la réussite en cycle DEA durant les trois dernières années montrent en effet que moins de la moitié des étudiants inscrits réussissent la seconde année du DEA en un an. En général, la durée des études augmente pour les étudiants qui

bénéficient d'une mobilité sortante, alors que l'arrivée importante d'étudiants entrants (49) de culture et d'un niveau de formation différents impose une différenciation des critères d'évaluation.

L'offre diversifiée du DEA est très appréciée des étudiants, mais elle reste cependant peu lisible et souffre de l'absence d'une réelle organisation de l'accompagnement du parcours d'étude et du projet professionnel. L'offre pédagogique de l'ENSA-PB laisse libre cours à l'expression du choix des étudiants dans un riche éventail de propositions. Le cursus de formation est cependant peu lisible et ne permet pas à l'étudiant de définir véritablement son parcours et son projet professionnel. Si l'établissement a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement comme la désignation d'étudiants délégués par année, de référents de studios et des réunions en fin de chaque semestre réunissant tous les délégués, il manque un dispositif d'accompagnement organisé et personnalisé. Il est nécessaire de finaliser les travaux du référentiel de compétences et de mettre en place des heures d'enseignement dédiées à l'accompagnement personnalisé du parcours de l'étudiant. Cette forme de tutorat paraît particulièrement efficace dans le cadre de cette offre spécifique du DEA.

L'insertion professionnelle des diplômés du DEA est très bonne. Elle fait l'objet d'enquêtes régulières, l'ENSA-PB bénéficiant de trois types d'enquêtes annuelles concernant l'insertion des diplômés du DEA : elle s'insère dans le dispositif d'enquêtes de la Conférence des grandes écoles, dont elle est membre et s'inscrit à ce titre dans ses critères harmonisés et l'usage de l'outil commun Sphinx. Elle exploite par ailleurs les enquêtes statistiques nationales conduites par le ministère de la Culture pour l'ensemble des ENSA, et elle a mis en place sa propre enquête annuelle portant sur les trois années de sortie précédant l'année d'enquête. La dernière enquête révélant un taux de réponse de 47 % faisait état d'un taux d'insertion de 83 % en moins de six mois. Dans le cadre de la préparation à l'insertion professionnelle, une demande forte des étudiants porte sur la mise en place de la formation en alternance.

La poursuite d'études en DSA représente également une opportunité pour les diplômés du DEA. Comme les autres ENSA, l'ENSA-PB offre en outre aux étudiants diplômés du DEA la possibilité de suivre la formation d'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). La place donnée à la recherche dans l'établissement à travers un étage et un centre documentaire dédié, et son niveau de développement et d'encadrement (sept enseignants HDR) permet enfin d'offrir aux étudiants du DEA une poursuite d'études vers le doctorat. Il est regrettable que l'ENSA-PB ne conduise pas d'enquêtes concernant les poursuites d'études de ses diplômés.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est organisée, mais leur analyse et leur prise en compte ne sont pas clairement explicitées. Le processus d'évaluation des enseignements est en place et s'effectue à l'aide du module ad hoc de l'application de scolarité Taïga. Les étudiants répondent à un questionnaire dirigé et peuvent introduire des suggestions (soit au total 10 questionnaires par semestre et par étudiant). Un bilan restitue les indicateurs de participation, d'ambiance et de satisfaction, ainsi que les suggestions d'ordre pédagogique. Les quelques extraits de suggestions relevés dans les annexes du RAE montrent un taux de participation allant jusqu'à 70 % dans certaines années du cycle. Cependant, la façon dont ces évaluations sont traitées au sein d'une instance tenant lieu de conseil de perfectionnement n'est pas explicitée.

3 / Conclusion

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Des enseignants praticiens, des chercheurs et des studios de qualité ;• Un taux d'encadrement élevé• Une formation attractive, objet de transferts entre ENSA, et soutenue par l'offre postmaster ;• Une bonne insertion professionnelle ;• Une mobilité internationale connectée à la recherche et à sa documentation (workshop triangulaire avec le Japon et la Corée du Sud notamment).	<ul style="list-style-type: none">• Une faiblesse de la cartographie des parcours et de l'accompagnement des étudiants dans leurs choix de parcours et dans leur projet professionnel ;• Une forte dissociation du projet de fin d'études et du mémoire de recherche ;• Un processus d'amélioration continue de la formation à développer ;• Une approche par compétences absente.

Recommandations

- Réaliser une cartographie lisible et communicative des enseignements à destination des étudiants et développer une offre d'enseignement dédiée à l'accompagnement du projet d'études et du projet professionnel de l'étudiant.
- Revisiter l'articulation entre le projet de fin d'études et le mémoire de recherche afin d'appuyer l'évaluation finale de l'étudiant sur une posture conjuguant la recherche et la pratique.
- Mettre en place une instance tenant lieu de conseil de perfectionnement.
- Finaliser le référentiel de compétences spécifique de l'école et en déduire la maquette pédagogique pour le DEA en lien avec sa fiche RNCP.

4 / Avis d'accréditation

Favorable avec recommandations :

- S'assurer de la mise en place d'une instance tenant lieu de conseil de perfectionnement.
- Veiller à finaliser le référentiel de compétences spécifique de l'école et en déduire la maquette pédagogique pour le DEA en lien avec la fiche RNCP.

Table des matières

Messages-clés de l'évaluation	3
Présentation de l'établissement.....	5
1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire.....	5
2 / Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en 2019)	7
3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement	8
Avis développé sur l'établissement.....	9
1 / Forces principales	9
a/ Une école attractive, dans un ensemble immobilier très adapté à ses missions, avec une situation financière saine et des communautés engagées	9
b/ Une formation en architecture généraliste et une offre de spécialisations ouvertes sur les enjeux contemporains, pilotées par des enseignants, chercheurs et praticiens renommés	9
c/ Une identité pédagogique ancrée dans l'histoire de la recherche architecturale et urbaine, et une activité scientifique qui font la réputation de l'établissement	10
d/ Une gouvernance efficace qui a favorisé la bonne mise en œuvre de la réforme de 2018 et permis l'alignement stratégique des instances	11
2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière.....	11
a/ Une gouvernance fonctionnelle, mais qui pourrait être significativement renforcée par une clarification de l'organisation interne et une formalisation des enjeux stratégiques et du pilotage opérationnel.....	11
b) Des attermolements ayant stoppé un projet de rattachement à l'Université Gustave Eiffel pour ne conserver qu'un statut d'associé à la ComUE Paris-Est-Sup en voie de dissolution, ce qui oblige l'établissement à se repositionner dans un nouveau site.	12
c) Une valorisation de la recherche toujours en deçà de sa réputation nationale et internationale et des partenariats qui s'affaiblissent, ce qui risque de nuire à l'attractivité et la renommée de l'établissement.	12
d) Un manque de cadrage et de pilotage de la réforme des formations, entretenant un déficit d'accompagnement et de lisibilité pour les étudiants	13
RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)	15
1 / Présentation de la formation.....	15
2 / Analyse globale	15
3 / Conclusion	17
4 / Avis d'accréditation	17
RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA).....	18
1 / Présentation de la formation.....	18
2 / Analyse globale	18

3 / Conclusion	19
4 / Avis d'accréditation	20
Table des matières	21
Observations de la directrice de l'Ensa Paris Belleville	23
Organisation de l'évaluation.....	28

Observations de la directrice de l'Ensa Paris Belleville

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

Paris, le 18 juillet 2025

Monsieur Pierre Glaudes
Directeur du département
d'évaluation des établissements

Madame Lynne Franjié
Directrice du département
d'évaluation des formations

HCERES
19 rue Poissonnière
75002 Paris

Objet : Evaluation HCERES – vague E - Observations sur le rapport d'évaluation de l'ENSA-PB

Madame, Monsieur,

Vous m'avez communiqué le 24 juin dernier le rapport d'évaluation définitif concernant l'ENSA Paris-Belleville.

Nous tenons à remercier le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES), ainsi que l'ensemble du comité d'experts, pour la qualité de l'écoute et des échanges dont nous avons bénéficié à l'occasion de cette évaluation. Nous recevons les conclusions du rapport avec attention et considérons cette démarche comme un levier constructif pour préciser les orientations de l'école, renforcer son positionnement stratégique et consolider son fonctionnement.

Fidèle à ses valeurs d'engagement, de collégialité et d'ouverture, l'École souhaite apporter, à travers ce document, des éléments de contextualisation, de clarification et de mise en perspective sur les points soulevés dans le rapport.

Je souhaite en préambule rappeler que les conclusions de ce rapport arrivent à un moment stratégique pour l'école. L'arrivée d'une nouvelle directrice à sa tête, une co-direction renouvelée à la tête de notre laboratoire, la dissolution subie de la COMUE, ainsi que le choix du CNRS de se désengager de notre UMR offre à l'École une opportunité de construire un nouvel élan de projet. Nous nous appuyons sur les recommandations du rapport pour cela.

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

I. Gouvernance et pilotage stratégique : un engagement vers une structuration renforcée

La clarification des rôles des services et des missions opérationnelles constitue l'une des priorités de la direction actuelle. Un travail est en cours pour formaliser les articulations entre les instances statutaires et non statutaires, et mieux préciser les contributions des différents services à la stratégie d'établissement. Cette dynamique vise à doter l'école des instruments de pilotage et d'évaluation attendus.

Consciente des améliorations à apporter, l'École s'est engagée depuis plusieurs mois dans un renforcement de ses outils stratégiques. Elle a entamé la rédaction de son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), parallèlement à celle de son projet d'établissement qui formeront ensemble le socle de la stratégie institutionnelle pour les années à venir. Le COP visera notamment à structurer la politique de vie étudiante de l'établissement. Par ailleurs, lors du conseil d'administration du 23 novembre 2024, la mise en œuvre d'une démarche précisant les orientations du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été votée. Ce schéma devra s'appuyer sur une concertation interne ainsi que sur une étude de définition architecturale. L'objectif principal est d'intégrer des espaces et infrastructures comme leviers pédagogiques dans une logique de transition écologique. L'école entend se positionner en modèle exemplaire sur ce plan. La finalisation du SPSI est attendue pour l'année 2026.

II. Positionnement universitaire, une stratégie anticipée aujourd'hui questionnée par des décisions nationales.

Le rapport mentionne le non-rattachement à l'Université Gustave Eiffel comme une absence de stratégie de l'école. Cette lecture apparaît inexacte, et surtout peu représentative du contexte et de l'historique ayant conduit à la situation actuelle. Il est essentiel de rappeler que l'ENSA-PB n'est pas la seule école concernée par une décision d'ordre national. Ce choix, antérieur à la période évaluée, a par ailleurs été débattu et validé démocratiquement au sein des instances de l'école.

L'ENSA-PB avait fait le choix de maintenir son appartenance à la ComUE Paris-Est-Sup, au titre de relations inter-établissements efficaces sur les plans pédagogique et scientifique (Labex Futurs Urbains, ED VTT, master avec l'EUP), dans un contexte où la ComUE semblait stabilisée.

La dissolution a été annoncée en 2024 pour devenir effective en 2025. Depuis la rentrée 2024, l'ENSA-PB a conforté l'inscription des nouveaux doctorants à l'ED VTT par le biais d'une convention directe avec l'Université Gustave Eiffel, anticipant ainsi le déplacement opéré.

L'établissement participe aux discussions autour d'une nouvelle convention de coopération territoriale avec les anciens partenaires de la ComUE et explore de manière proactive les pistes envisageables au regard de ses projets académiques et scientifiques.

L'implication de l'ENSA-PB dans l'ED VTT, dont la co-direction est assurée par un professeur de l'IPRAUS, illustre également sa volonté d'ancrage universitaire interdisciplinaire ainsi que son attachement à cette structure. Un travail important a été réalisé pour pérenniser l'inscription de l'ENSA-PB et de

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

l'IPRAUS dans l'école doctorale, indépendamment de l'évolution de la COMUE. Cette implication s'est aussi renforcée dans d'autres instances du site de rattachement (conseil de la formation doctorale, conseil de projets, Labex Futurs Urbains).

L'École souhaite s'adosser à une université reposant sur la base de fondements concrets et d'une proximité géographique afin de répondre à des enjeux forts tels que la vie étudiante (logements, santé, sport...), les relations internationales, l'ingénierie de projets pédagogiques, ainsi que la recherche et l'école doctorale.

III. Recherche et le doctorat, une cohérence disciplinaire portée par une équipe engagée et une stratégie d'ouverture

L'ENSA-PB porte une tradition de recherche solidement ancrée dans son histoire, portée et consolidée par les travaux de l'IPRAUS. Les 25 à 30 doctorants accueillis, l'encadrement assuré par sept enseignants HDR et les nombreuses publications et coopérations internationales démontrent la vitalité et le rayonnement de la recherche au sein de l'établissement.

Le retrait du CNRS de l'UMR AUSser, certes préoccupant, ne constitue pas une singularité propre à notre école. Il s'inscrit dans un cadre décisionnel national. L'École reste engagée dans la défense d'un adossement à une structure pluridisciplinaire à même de soutenir ses ambitions en matière de recherche.

Par ailleurs, le choix de la co-délivrance du doctorat par l'université est pleinement assumé : il permet aux doctorants, souvent internationaux, d'accéder à des services universitaires, à des champs disciplinaires diversifiés et à une reconnaissance internationale du PhD. Cela ne signifie en rien un renoncement à l'identité disciplinaire de l'architecture, d'autant que l'ED VTT reste fortement interdisciplinaire et urbaine.

IV. Pédagogie et accompagnement étudiant, une réforme globale en cours

L'École est engagée, depuis deux ans, dans une réforme ambitieuse de sa carte pédagogique. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de repenser les contenus et les pratiques à l'aune des transformations sociétales majeures.

C'est dans ce cadre que le dialogue est permanent avec les étudiants. Ces derniers sont étroitement associés à la vie de l'École, aux instances de gouvernance, ainsi que leur engagement dans les débats stratégiques témoignent de ce positionnement. À titre d'exemple, ils ont porté cette année l'organisation d'une assemblée générale dédiée aux réformes ministérielles en cours et aux enjeux spécifiques à l'École. Cette mobilisation illustre la maturité du dialogue et la qualité du débat interne.

La lisibilité de l'offre de formation constitue un enjeu stratégique, que l'École a pleinement investi. Une première phase de réforme a concerné les années 2 et 3 de licence ; une seconde, engagée depuis la

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

rentrée 2024, concerne la première année et le cycle master. Un comité de pilotage pédagogique a été mis en place, avec des objectifs clairs et un calendrier fixé par la CFVE. Cette réforme se heurte toutefois au calendrier de refonte des arrêtés de 2005, engagé en parallèle par le ministère.

Le rapport d'évaluation met en exergue une dissociation entre le mémoire et le PFE. Celle-ci demeure relative. L'École s'attache à favoriser des articulations entre ces deux moments-clés du cursus, afin d'offrir aux étudiants une continuité intellectuelle et méthodologique. Le mémoire est pensé comme un espace d'initiation à l'analyse critique, à l'expertise et, potentiellement, à la recherche.

Par ailleurs, un système de tutorat est déployé par année et par studio permettant un accompagnement régulier et individualisé des étudiants. Les bilans pédagogiques sont systématiquement partagés avec les délégués étudiants dans une logique de concertation et d'amélioration continue.

V. Internationalisation : une stratégie en cours de structuration

Le rapport fait état d'une faible visibilité dans les classements internationaux. Il convient de rappeler qu'aucune ENSA n'apparaît directement dans les classements QS ou EDU RANK, ce qui interroge la pertinence de ces outils d'évaluation pour les écoles d'architecture françaises.

L'ENSA-PB mène une politique volontariste en matière de mobilité internationale active de mobilité : 80 étudiants de master partent chaque année à l'étranger⁷⁴ accords sont actifs avec des institutions partenaires, et plusieurs studios et workshops sont dispensés en anglais. Des formations linguistiques sont proposées aux étudiants comme aux enseignants, contribuant ainsi à l'ouverture internationale de l'école

Des partenariats exemplaires sont en place et l'ENSA-PB est la première école à avoir réalisé cette année, une cartographie de ses ancrages internationaux. Ce nouvel outil permet à l'ensemble des communautés de visualiser l'éventail des opportunités de coopération possibles sur les partenariats existants.

Une stratégie internationale est en cours d'élaboration, étroitement articulée avec le projet d'établissement. Elle vise à renforcer la présence de l'École dans certaines zones géographiques ciblées et autour de thématiques prioritaires, en vue de développer des échanges à la fois plus nombreux, plus qualitatifs et en parfaite cohérence avec l'évolution de l'offre pédagogique.

VI. Partenariats, financement et projet d'établissement : une vision publique affirmée

La diversification des ressources est envisagée sous l'angle de la qualité pédagogique et de l'intérêt général. Ainsi, la grille des locations de locaux a été revue, la collecte de la taxe professionnelle relancée

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

avec succès, et des partenariats développés à coût constant (Villa Arson, PFE Corse, studio de master avec la DDT, contrat Cifre avec des collectivités).

L'École ne souhaite pas entrer dans une logique de dépendance à ses ressources propres, ce qui fragiliserait son modèle public. Elle préfère que l'encadrement du recours aux ressources propres soit indexé sur la dotation publique, afin de préserver la qualité de sa mission d'intérêt général.

Des exemples comme celui du doctorant CIFRE travaillant avec une collectivité sur la reconstruction de la commune de Falaise illustrent le type de partenariats que l'ENSAPB entend promouvoir : ni concurrentiel, ni privatisant, mais porteur de sens et de valeur publique.

Conclusion

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville réaffirme son engagement à consolider ses atouts, à répondre avec exigence et responsabilité aux recommandations formulées et à poursuivre le déploiement d'un projet ambitieux au service des étudiants, de la société et de l'évolution de la discipline architecturale.

Elle se tient à disposition du HCÉRES et de ses partenaires institutionnels pour prolonger le dialogue et contribuer collectivement à l'avenir de l'enseignement supérieur en architecture.


Christine Lecomte
Directrice
Ensa Paris-Belleville
Directrice

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'Ensa Paris Belleville a eu lieu du 7 au 8 novembre 2024. Le comité était présidé par **Madame Nathalie Mezureux**, architecte et urbaniste, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation au rectorat de région académique Auvergne-Rhône-Alpes, ancienne directrice de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Ont participé à cette évaluation :

- **Madame Lucie Blanchemin**, étudiante diplômée de l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse ;
- **Monsieur Jérôme Gastineau**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADMENESR), Université de Nantes ;
- **Monsieur Olivier Laloux**, architecte, professeur à LOCI (faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme), Université catholique de Louvain (UCL).

Madame Maryline Laplace, conseillère scientifique, **Monsieur Jean-Claude Plenet**, conseiller scientifique, **Madame Zoé Adam** et **Madame Gaëlle Dequirez**, chargées de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

